

Les ex-Petites sœurs de Marie Mère du Rédempteur vont porter plainte

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 15 juin 2019



Les Petites sœurs de Marie Mère du Rédempteur, relevées de leurs vœux par Rome, [vont porter plainte](#) pour harcèlement. Depuis la semaine dernière, les religieuses ont quitté leur habit.

Elles ont annoncé jeudi leur souhait de "porter plainte prochainement contre l'Église pour harcèlement moral". Les sœurs s'engagent dans ce combat pour montrer leur « honnêteté » et faire la lumière sur « les agissements » dont elles auraient fait les frais.

La nomination d'une commissaire apostolique, sœur **Geneviève Médevielle**, « n'a malheureusement rien arrangé », disent les sœurs.

« Elle a été directement nommée par le Saint-Siège, une fois que Mgr **Scherrer** a été écarté de la congrégation, pour trouver une issue au conflit. En vain ». « À l'issue de la visite canonique et du premier rapport de Mgr Scherrer, sœur Geneviève Médevielle avait atténué ses propos mais ce qu'elle a écrit et publié ne correspond pas à la vérité. Elle est aux ordres de Rome où à notre grande surprise, on n'a finalement jamais voulu

nous entendre ».

« Trop de mensonges ont été racontés. On a critiqué le port de nos habits traditionnels, le fait que nous que nous étions rétrogrades, sans adresses mail. C'est faux et ridicule ! Nous sommes très surprises que l'Église n'accepte pas nos avis contradictoires. Et peinées aussi. Depuis près de 60 ans, les sœurs de notre communauté se sont investies dans les châteaux que nous occupons et dans et la société civile notamment à travers les EHPAD dont nous nous occupons... ».

Sœurs Médevielle, la commissaire apostolique nommé par le Vatican, écrit que « le cœur des difficultés n'est nullement les EHPAD mais le gouvernement à l'intérieur de la Congrégation ».

« Faux ! » « tout vient de là et l'obligation qui nous a été faite de signer une scission des établissements alors que nous avons démontré qu'ensemble cela marchait mieux ! Il nous était inacceptable d'influencer ainsi des professionnels de la vie civile aux conseils d'administration ».

Depuis sa nomination, le directeur des quatre EHPAD concernés, **Damien Hervouët**, s'est opposé à ce que le diocèse continue ce « mélange des genres ». Et il y est arrivé. Les sœurs

«occupent une place importante dans ces EHPAD qu'elles ont pour certains créés. En tant qu'association, nous les soutiendrons jusqu'au bout ! »

L'avocat des sœurs, Maître **Buchser**, explique :

"Je n'ai jamais vu cela de toute ma carrière. Comment peut-on penser que le droit canon donne tous les droits y compris celui d'aller à l'encontre du droit civil ? Il y a un préjudice moral et économique dans cette affaire. Et nous allons également faire exercer un droit de réponse aux écrits de sœur Médevielle. Et pourquoi pas attaquer pour diffamation si cela ne nous est pas accordé... ».